

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1104/SG/CD (Rendue exécutoire par arrêté n°-75-1104/SG/CD du 5 juin 1975)

n° 75-1104/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 juin 1975

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro
25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 120/8°L du 27 mai 1975 de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, créant le Service du Génie rural et en fixant les attributions et l'organisation.